



L'air de rien, l'air c'est tout

FICHE RÉFÉRENCE D'AIR SÛR

Onglerie Paris 10^{ème}

Le client et son projet

Suite à des plaintes du voisinage, la Direction de la Protection Sanitaire et de l'Environnement de la Préfecture de Police de Paris a effectué des mesures de COV dans une ongleserie ayant révélé des taux très élevés. Cette ongleserie du 10^{ème} a donc été mise en demeure de trouver une solution à ces émissions de polluants sous peine de fermeture. Nous avons fait nos propres tests qui ont confirmé des niveaux de pollution de l'air très élevés, mettant également le personnel en risque.

Les besoins et les solutions apportées

Les polluants émis par l'activité d'onglerie sont essentiellement des solvants qui sont très bien traités par photocatalyse (taux d'abattement > 90%). Nous avons donc mis en place 3 équipements de type Takkair auprès des tables de travail, en fonctionnement permanent. Nous avons également réalisé un dossier pour expliquer notre démarche et notre technologie à la copropriété.

Les résultats

La Préfecture de Police a effectué une nouvelle campagne de tests à la suite de laquelle la mise en demeure a été levée. Les problèmes de voisinage se sont arrêtés.

Renseignements et commercialisation

M. Jérôme Coquelet
Paris Région Innovation Nord Express
110, rue des Poissonniers
46 voie CI/18
75892 PARIS CEDEX 18
Tél. 01 53 92 50 90 Fax 01 53 92 50 99
Mail : coquelet@airsur.fr

Le site

Sur 2 niveaux avec vitrine sur rue piétonne. Composé de 3 postes de travail, mal aéré. Impossibilité de construire une VMC en raison du coût des travaux (5 étages d'habitation au dessus du local).

